

Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

D.D.T DES DEUX-SÈVRES

Le Préfet de région

2 2 FEV. 2019

ARRIVÉE

Direction régionale des affaires culturelles

à

Service régional de

Direction Départementale des Territoires de Niort Service Eau et Environnement

l'archéologie

Affaire suivie par : Jérôme PRIMAULT 05 49 36 30 64

39 Avenue de Paris

jerome.primault@culture.gouv.fr

79022 NIORT

Références: IA0791031900001-1

Poitiers, le 18 février 2019

Objet

Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

Références :

COURLAY (DEUX-SEVRES), Eaux pluviales des Serres-Les Bardonnières, les Bichotières,

les terres Bichotières IA0791031900001

Votre courrier du 5 février 2019 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 février 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles et par délégation, La Conservatrice Régionale de l'Archéologie

Nathalie FOURMENT